3e ANNÉE, N° 108. — MERCREDI, 9 AOUT 1848.

ON S'ABONNE:

A Constantinople, au Bureau du Journal, *à Galata.*
Dans les villes du Littoral, à l'Agence des Paquebots français.
A Malte, chez *M. G. Muir*, libraire.
A Paris, chez *M. Cheinnoneyf aîné*, rue Richer, N. 6.
A Marseille, chez Mme veuve *Camoin et Cie.*
A Londres, chez *MM. James Cowie et Son*, Foreign Newspaper Office, 2, St Ann's Lane, general Post Office.

JOURNAL DE CONSTANTINOPLE

ECHO DE L'ORIENT.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Constantinople ..... un an, 8 colonat
" 6 mois, 4 "
Provinces et Etrangers un an, 9 "
" 6 mois, 5 "

PRIX DES ANNONCES:

La ligne..... 5 piastres du C.-B.

Le Journal paraît les 4, 9, 14, 19, 24, 29 de chaque mois.

Les abonnements datent du 1er et du 16.

INTÉRIEUR.

CONSTANTINOPLE, 9 Août.

SITUATIONDES PRINCIPAUTÉS.

Nous avons reçu des nouvelles de Moldavie et de Valachie par le courrier de terre et le bateau de Galatz.

Comme on le verra par les nouvelles qui nous sont arrivées par le courrier de terre, la situation de Bucharest a été très satisfaisante jusqu'au 29 juillet; mais à partir du 2ou 3 août, les choses y ont beaucoup changé, d'après les lettres de Galatz du 5 août que nous avons reçues par le bateau à vapeur hebdomadaire autrichien arrivé hier à Constantinople.

Notre correspondant de Bucharest nous annonce que le gouvernement provisoire de Valachie, sur des nouvelles sans aucun fondement, qui lui étaient arrivées on ne sait d'où, avait fait publier le 20 juillet que la S. Porte venait de reconnaître la révolution, ce qui, on le devine aisément, causa à Bucharest une joie générale: ce jour là, la ville fut illuminée. Voici la lettre de notre correspondant:

« Bucharest, 29 juillet 1848.

« Le 20 du courant, le gouvernement provisoire a fait publier que la S. P. avait reconnu et confirmé la constitution, sauf quelques modifications aux articles relatifs à la liberté de la presse et à la garde nationale dont elle demande que le nombre soit limité et fixé. A cette occasion, la ville a été illuminée, et des réjouissances publiques ont eu lieu.

« A Galatz, où il y a quatre mille hommes de troupes turques, dont 500 de cavalerie, avec 12 pièces de campagne, se trouvaient réunis Rifa'at efendi, commissaire de la Porte, Rifa'at pacha, général de division, M. Dubamel, commissaire russe, et M. Kotzebue, consul de Russie. On y disait d'une manière positive que la Russie renonçait à son droit de protection sur les principautés et à toute intervention ultérieure dans leurs affaires; que les troupes russes qui occupaient Berlat et Fochani, au nombre d'environ 7 000, avaient reçu l'ordre de rentrer en Bessarabie, et qu'une colonne de 2,700 hommes avait déjà commencé son mouvement de retraite. Tala'at efendi et le général Duhamel sont partis le 25 juillet pour Yassy. M. Kotzebue est resté à Galatz.

« Suleyman pacha et Emin efendi, nouveaux commissaires de la Porte, sont arrivés à Roustchouk depuis 3 ou 4 jours. Le gouvernement provisoire fait de grands préparatifs pour les recevoir dignement, et a envoyé au-devant d'eux, à Giurgevo, ville de Valachie, une députation composée par M. Voinesko, ministre des affaires étrangères. Mais il paraît que Suleyman pacha et Emin efendi ne passeront pas immédiatement le Danube; ils attendent de nouveaux ordres. On dit même qu'ils ne viendront qu'avec des troupes.

« Les membres du gouvernement provisoire sont rentrés à Bucharest depuis une dizaine de jours; ils s'occupent avec beaucoup d'activité des détails de l'administration et surtout du maintien du bon ordre et de la tranquillité publique. Les mesures les plus énergiques ont été prises à cet effet, et elles ont eu toute l'efficacité désirable.

« Tous les jours il arrive à Bucharest de nombreuses députations des villes et des villages, à cheval et à pied, présidées par le curé et les notables de chaque localité pour complimenter et remercier le gouvernement provisoire. »

On voit que tout marchait vers une heureuse solution. Les Russes se retiraient, et les troupes turques étaient reçues comme des frères, ainsi que cela résulte de la lettre de notre correspondant de Galatz, datée du 5 août, que nous publions.

« Galatz, 5 août 1848.

« La camp des troupes turques est situé dans l'enceinte même de la ville, et cependant pas le moindre fait repréhensible n'a été constaté. Tout le monde admire la discipline de ces troupes. Les Moldaves qui, autrefois, s'effrayaient au seul mot de soldat turc, viennent aujourd'hui de l'intérieur de la principauté pour s'assurer par eux-mêmes que les troupes musulmanes ne sont point, en effet, les ennemis de leur culte et de leur pays. La confiance est telle, que les dames ont fait du camp turc leur promenade favorite, et les femmes du peuple vont et viennent sans la moindre crainte, ce qui est vraiment étonnant dans notre pays. Tala'at efendi et Rifa'at pacha ne négligent rien pour maintenir ce haut degré de confiance entre les Moldaves et les troupes turques. Ces deux fonctionnaires, qui sont ici depuis trois semaines, sont entourés de l'estime et de l'affection publiques. Tala'at efendi se rend tous les jours au camp, où il est d'une amabilité parfaite envers les dames moldaves, et où il reçoit la visite d'un grand nombre de Boyards dont il cherche toujours à modérer les idées, afin que le bien que tout le monde désire, soit plus facile à faire. Tala'at efendi partira dans quelques jours pour Yassy, et l'on dit que les troupes turques l'y suivront. »

On voit que nous avons raison de dire que les choses étaient, en Moldavie et en Valachie, dans une très bonne situation. Le nouveau commissaire de la Porte, Suleyman pacha, devant se rendre à Bucharest, envoya de Roustchouk au métropolitain, président du gouvernement provisoire, une proclamation pour faire connaître aux Valaques sa prochaine arrivée dans leur capitale, et les idées bienveillantes qui devaient le guider dans l'accomplissement de sa mission. Dans sa proclamation, datée du 18 juillet, Suleyman pacha annonçait que bientôt il entrerait à Giurgevo avec les troupes impériales, non dans un but hostile, mais pour protéger l'ordre et les intérêts légitimes des principautés; et il disait que le séjour des troupes turques à Galatz devait pleinement rassurer les Valaques sur les conséquences de cette occupation militaire, qui n'avait et ne pouvait avoir d'autre motif que l'intérêt général.

Aussitôt que la proclamation de Suleyman pacha fut connue à Bucharest, la malveillance s'en saisit, et la commenta si contrairement à l'esprit qui l'avait dictée, que l'effervescence y devint générale, et au départ du courrier on craignait qu'il n'y eût bientôt de graves désordres à regretter. Le gouvernement provisoire venait de faire une protestation contre toute intervention, et notre correspondant nous écrit que 70,000 Valaques avaient pris les armes.

Les troupes turques, au nombre de 15,000, ont passé le Danube: ce mouvement a duré 4 jours, depuis le 31 juillet jusqu'au 3 août. Suleyman pacha est entré ce jour-là à Giurgevo.

Les troupes russes, qui avaient commencé leur mouvement de retraite, ont reçu contr'ordre, et par suite de nouvelles instructions, elles ont repris leur marche vers les principautés de Moldavie et de Valachie.

Par ce que nous venons de dire, on voit que la situation des principautés s'est compliquée tout d'un coup. Dieu veuille que la sagesse et la fermeté du gouvernement ottoman parviennent à conjurer les malheurs qui peuvent résulter de cette situation. Si, dans ces circonstances, les devoirs de la Porte sont grands, non moins grande est sa résolution de les remplir, en pesant pour règle de conduite les droits de l'empire et l'intérêt des populations.

Il y a juste un an; c'était le 11 août 1847. Le *Constitutionnel*, journal qui s'est posé de tout temps en grand redresseur des torts des gouvernemens indigènes et étrangers, venait de prendre à partie la Sublime Porte à propos d'une de ces correspondances de Syrie que certains désœuvrés, point exempts d'ambition, envoient, par intervalles, aux journaux d'Europe, pour raconter aux âmes sensibles, en style héroïque et compâtissant, les sempiternels malheurs des Chrétiens du Liban. Et ce vertueux journal terminait, par habitude, son lamentable récit passablement bourré d'indignation, en appelant les malédictions du ciel et de la terre sur la tête maudite de la Turquie.

Ce jour donc, le 11 août, nous examinâmes très attentivement la rude *Philippique* du *Constitutionnel*, et afin de calmer le bouleversement de son âme, nous fîmes comme si son cri d'horreur, parvenu déjà à la centième édition, avait été poussé pour la première fois. Reprenant la question d'un peu haut, nous en fîmes longuement l'historique, et par un scrupuleux examen de détail et d'ensemble, nous prouvâmes que la Porte avait fait loyalement son devoir à l'égard de toutes les populations du Liban: la nouvelle organisation de ce pays en témoignait péremptoirement par l'ordre et la tranquillité qu'elle y avait rétablis après les grands déchirements et les haines vivaces qui s'y étaient produits sous les précédentes administrations. Le *Constitutionnel* se tut, et nous en conclûmes que notre réfutation l'avait convaincu. Il est certain que, depuis lors, sauf erreur, il n'a souffléé mot sur les infortunes des Chrétiens de la Syrie, et il est probable que lui et ses confrères n'y auraient plus songé, si deux pétitions, dont le rapport a été fait dans la séance de l'assemblée nationale de France du 15 juillet, n'avaient réveillé légèrement leurs douleurs mal assoupies.

Les temps changent et les hommes aussi, en vertu des lois du progrès. Lorsque, par une cause quelconque, la question du Liban était agitée devant le parlement français, les orateurs les plus éloquens montaient à la tribune pour faire la leçon au gouvernement déchu et lui reprocher, en périodes ronflantes, de ne pas se mêler assez de l'administration de la Syrie, et d'abandonner les 300,000 Maronites au fer meurtrier des 40,000 Druses. Cette année, les choses se sont passées plus sagement. M. Sarrans a fait en termes simples et avec quelques erreurs d'appréciation, le rapport des deux pétitions dont nous venons de parler, l'une signée par 213 Maronites et l'autre par 50: la première porte la date du 12 février 1847, la seconde celle du 17 mars dernier. M. Sarrans a conclu au renvoi des deux pétitions au chef du gouvernement exécutif et au ministre des affaires étrangères; et bien que les pétitionnaires se soient crus obligés de mentionner encore les massacres dont leur nation était victime de la part des Druses, le rapporteur n'a parlé qu'en bons termes de la Turquie, cette vieille alliée de la France, a-t-il dit avec raison. M. Bastide, ministre des affaires étrangères, a pris ensuite la parole, et dans les quelques mots qu'il a prononcés, il a rendu pleinement justice aux intentions et aux actes du Divan. Après M. Bastide, quelques membres ont demandé si les grands orateurs des Maronites, les Berryer, les Lamartine, les Montalembert, etc., n'avaient rien à dire pour leurs anciens clients, et les grands orateurs ont gardé le silence. On n'a entendu que M. Poujoulat qui, ayant à faire son début à la tribune, a cru que l'occasion était bonne pour payer aux Maronites l'hospitalité qu'il en reçut jadis; et comme M. Poujoulat a été le collaborateur de M. Michaud dans la composition d'un ouvrage sur l'Orient, il a fait de l'histoire ennuyeuse et déclamatoire, et a voulu prouver qu'on pouvait s'acquitter de ces sortes de dettes aux dépens de la vérité et du bon sens.

On voit quela discussion relative à ces deux pétitions n'a pas eu la plus petite importance; et cela devait être. L'une est datée du 12 février 1847, avons-nous dit, et l'on sait qu'au mois d'octobre de la même année, M. Eug. Boré et M. Lallemand, s'étant rendus en mission dans le Liban, de la part du gouvernement français, pour s'y assurer de l'état véritable de ce pays, se convainquirent par eux-mêmes de la fausseté de tant de rapports qui alimentaient si souvent en France les discussions parlementaires et celles des journaux. Aussi, lorsque la mission de MM. Boré et Lallemand fut terminée, nous pûmes dire, avec justice, dans notre feuille du 1er janvier 1848, que le résultat de leurs consciencieuses recherches avait déconcerté plusieurs sortes de gens: « d'abord ceux qui croyaient pouvoir en imposer à l'Europe, en abusant de sa crédulité et de ses sympathies par des correspondances nuisibles aux intérêts de la cause qu'ils voulaient servir; puis les dupes de leurs rapports faux et intéressés qui attaquaient le gouvernement de la Sublime Porte comme prévaricateur envers les Chrétiens, et la France, tout au moins comme complice de ces prévarications. » Ainsi, cette pétition, qui dit en style presque biblique que « les Druses, par leurs crimes et leurs cruautés, rendent l'époque actuelle semblable à celle de la persécution d'Israël, et que les cris que l'on entendait proférer à Rama ne sont pas à comparer aux gémissemens de leurs innombrables victimes », cette pétition, disons-nous, est antérieure de huit mois à la mission de MM. Boré et Lallemand qui, au lieu de persécutions et de gémissemens, n'eurent à constater, dans la langue du bon sens, qu'un état de choses très satisfaisant. Avec un peu plus de réflexion, l'Assemblée nationale aurait été nécessairement conduite, par ce simple rapprochement, non pas à renvoyer cette pétition au chef du pouvoir exécutif et au ministre des affaires étrangères, mais à la jeter dans le panier des papiers inutiles.

La seconde pétition, malgré sa date plus récente, n'avait pas assurément plus de valeur: elle portait 50 signatures et les Maronites, dit-on, sont 300,000! Il ne faut pas s'en plaindre, puisque, par l'exiguïté de leur chiffre, les pétitionnaires ont prouvé, quelle qu'ait été l'acrimonie de leurs plaintes, des calomnies plutôt que des vérités. En effet, des persécutions, des gémissemens, des victimes qui, sur 300,000 Maronites, ne sont entendus et vus que de 50 seulement, ont au moins un caractère fabuleux, si l'on n'aime mieux supposer que le Liban n'est habité que par des hommes aveugles et sourds, assez bonnes gens, eux qui sont 300,000, pour se laisser massacrer, chose non moins fabuleuse, par les Druses qui ne sont que 40,000. Il est vrai que pour ajouter du charme et un peu de probabilité au récit, on dit, par licence historique, que ceux-ci sont armés et les autres pas. Certes, cette pétition aurait été tout aussi digne que l'autre d'aller où vont les choses inutiles.

Quoi qu'il en soit, et toute courte qu'ait été la discussion, on peut en conclure que la question du Liban, qui autrefois avait la vertu de soulever si injustement tant de passions contre la Turquie, désormais servira au plus, si elle n'est tout-à-fait morte, aux débuts oratoires des touristes de la Syrie, qui paieront en discours l'écot de l'hospitalité; on doit surtout en conclure que le gouvernement français apprécie sainement l'importance de ses rapports avec la Turquie, et qu'elle reconnaît que les traités ne lui donnent d'autre droit que celui de veiller au maintien, dans l'empire, de la liberté du culte catholique. En restant dans cette voie, qui est celle de la grande politique de la France, dont nous parlions dans notre dernier numéro, il est possible que la nouvelle république n'ait pas pour elle l'opinion erronée de quelques journaux, ni celle de M. Poujoulat, qui croit faire du style pittoresque en disant que le Liban catholique est la Pologne d'outre-mer, l'Irlande de l'Orient. Tout ce qui tend à embarrasser les rapports de deux états, appartient à la petite politique; tout ce qui les simplifie, est du ressort de la grande. Par celle-ci, on arrive aux résultats importans et durables; par l'autre, on froisse la dignité des gouvernemens, et l'on n'obtient que des choses insignifiantes et précaires; car il est dans la nature de tous les états de réagir constamment contre ce qui amoindrit leur indépendance, et si de cette lutte incessante on tire quelque profit pour un intérêt déterminé et spécial, par contre, on diminue d'autant l'influence qui agit dans des vues générales. Tout est dans tout; mais un tout divisé n'est intégralement dans aucune des parties qui le composent. La Syrie est dans l'empire; l'empire n'est pas dans la Syrie, et pour si grande que soit l'influence qu'on exerce sur un point, elle est toujours petite si on la compare à celle qui embrasse l'ensemble. L'une est véritablement nationale et l'autre ne l'est pas, puisqu'elle est contraire aux intérêts nationaux, qui se trouvent atteints toutes les fois que, pour un motif ou pour un autre, l'influence du pays diminue dans les relations extérieures. Règle générale: il n'est pas plus donné à la petite politique de produire les grandes influences, qu'il n'est donné à la grande politique de ne produire que de petites influences, et c'est sans doute, pour cela, que l'Assemblée nationale a si peu applaudi M. Poujoulat lorsqu'il a dit que le Liban catholique est la Pologne d'outre-mer, l'Irlande de l'Orient. Outre que cette figure est fausse en tous points, elle a encore le tort d'appartenir à la petite politique. Un homme d'état parlant bien la langue de la grande politique, dirait purement et simplement que le Liban, catholique ou non, est le Liban, un des districts de l'empire ottoman, et qu'à ce titre, il ne relève et ne peut relever, pour son administration, que du ministère ottoman, ce qui n'exclut en rien les améliorations du pays, ainsi que la chose est prouvée et bien prouvée par son état actuel. M. Poujoulat peut faire des discours émaillés d'erreurs et de fleurs de rhétorique, mais il n'est pas homme d'état. Peut-être tient-il à ne pas l'être, afin de pouvoir continuer à marcher dans la voie solitaire et d'abnégation ou il est entré le 15 juillet 1848.

Vers la fin de juin, un membre de la chambre des députés de Grèce, M. Katsiskos, invitait tout bonnement le cabinet hellénique, pour des motifs imaginaires, à déclarer la guerre à la Turquie. Nous trouvâmes l'invitation hardie, c'était notre droit. Nous dîmes même les raisons de notre opinion, qui ne différait pas, ajoutâmes-nous, de celle du ministère grec et de la partie saine de la nation.

Nous ne savons sous l'influence de quelle préoccupation le *Courrier d'Athènes* du 27 juillet a la notre article; il est certain qu'il y a trouvé des choses si énormes, que pour n'avoir pas à les réfuter sérieusement, il a mieux aimé ne pas les reproduire: c'est été, dit-il, entrer dans le champ des récriminations, qu'il a l'habitude d'éviter. C'est d'un bon sentiment.

Nous avons lu et relu notre article depuis que le *Courrier d'Athènes* nous en a signalé les grandes monstruosités, et nous avouons que nous avons été assez maladroits pour ne pas les y apercevoir; nous y avons surtout cherché très minutieusement le zèle qui nous avait poussé à blesser, ce sont les propres expressions de la feuille grecque, « l'amour-propre national de tout ce qui sent circuler dans ses veines le sang grec », et nous ne l'y avons pas trouvé. Nous aimons à entendre vibrer la fibre patriotique des hommes, alors même qu'elle obéit à une excitation imaginaire; mais cependant, si, par notre article, nous avions pu froisser celle des Hellènes en général et du *Courrier* en particulier, il nous en coûterait peu de confesser notre péché et d'en demander la rémission.

Si le *Courrier* n'avait pas relevé notre article, il aurait cru manquer à son devoir; le motif en est louable. Seulement nous lui ferons observer que si nous avons parlé du triste état de la Grèce pour mieux faire ressortir ce qu'avait d'impossible, en résultats favorables à son pays, l'hérésique invitation de M. Katsiskos, la faute n'en est pas à nous, mais bien à lui qui, dans chacun de ses numéros, nous représente le petit royaume en proie à toutes les misères possibles.

Il est arrivé assez souvent aux gouvernans de la Grèce d'avoir des torts envers la Turquie, et lorsque nous avons eu à en exprimer notre blâme, nous l'avons fait en termes mesurés, et nous ne l'avons jamais étendu jusqu'à la nation, ce qui eût été injuste. Toutes les fois que ses hommes d'état commettent des fautes, n'est-ce pas elle qui en souffre la première? Pourquoi dès-lors l'en rendrions-nous responsable? Aussi sommes-nous en droit de dire au *Courrier* que c'est sans raison, surtout dans cette circonstance, qu'il nous accuse d'avoir insulté la nation grecque toute entière et tourné en dérision les anciennes sympathies de l'Europe pour elle. Il dit plus encore: il dit que nous avons manqué de tact. Le *Courrier* est sans pitié!

Si nous avions à prouver que les sympathies de l'Europe ne sont pas pour la Grèce ce qu'elles furent jadis, nous serions peu embarrassés. Nous ouvririons la collection de la feuille grecque, et, dans chacune de ses colonnes, nous trouverions les nombreuses raisons qui ont singulièrement refroidi l'enthousiasme général pour son pays; sans aller bien loin, pour prouver la vérité du fait que nous énonçons, nous n'avons qu'à reproduire la dernière phrase de l'article du *Courrier* auquel nous répondons: « Les troubles intérieurs ou la division des » partis sont des inconvéniens, sans doute; » ce sont des épreuves par où tous les états » ont passé; mais ces inconvéniens, tout en » retardant les progrès, contribuent essen- » tiellement à y entretenir cette vitalité qui » fait la force des nations. » Ce passage prouve, jusqu'à la dernière évidence, que, plus heureux que nous, le *Courrier* ne manque pas de tact. Nous ne sachions pas que depuis que le monde existe, jamais pareille phrase ait été écrite. Indépendamment du tact qui la distingue, nous la trouvons prodigieuse de force et de naïveté: d'après le *Courrier*, la Grèce ne peut vivre que par les troubles intérieurs et la haine des partis, qui ne sont après tout que des inconvéniens: le mot est joli. Que ces troubles et ces haines, essentiels à sa vitalité, viennent à cesser, et la Grèce meurt! N'est pas ainsi qu'il faut conclure d'après le *Courrier*? Cette doctrine, qui nous paraît toute nouvelle, ne peut manquer d'ouvrir de larges horizons aux sociétés. Reste à savoir si elle fera revivre les anciennes sympathies de l'Europe pour la Grèce. Nous inclinerions pour la négative, et elle nous rassure contre certaine éventualité d'extension de territoire que le *Courrier*, avec son regard de lynx, semble entrevoir pour son pays. Est-ce qu'un état, qui ne peut vivre que par les troubles intérieurs et la division des partis, n'a pas toujours assez d'étendue? Et nous persistons à dire, comme dans notre feuille du 14 juillet, que, par suite de la grande politique qui a pris le pas sur la petite, la Turquie a conquis sur les sympathies de l'Europe tout le terrain que la Grèce y a perdu. En veine de naïveté, le *Courrier* nous en fait l'aveu dans son même numéro du 27 juillet, en parlant de l'affaire Apostoli Nadir, l'assassin de M. Mussurus.

Voici comment s'exprime le *Courrier d'Athènes* au sujet des difficultés qui sont survenues entre la Turquie et la Grèce par suite du refus du cabinet hellénique de livrer à la Porte Apostoli Nadir:

« Les journaux de Constantinople et de Smyrne continuent à parler du refus du gouvernement grec de rendre à la Porte Apostoli Nadiri, accusé d'avoir attenté à la vie de M. Mussurus. Il paraît que MM. les représentants de la Russie, de la Grande-Bretagne et de la France, ont reçu l'ordre d'appuyer auprès du cabinet hellénique cette demande de la Porte, et qu'un conseil idéatique a été envoyé de Constantinople de la part de ces diplomates.

« Nous n'admirons qu'une chose dans les débats de cette triste affaire; c'est l'art avec lequel notre gouvernement a su depuis quelque temps mettre de côté de la Porte toutes les grandes puissances de l'Europe dans ses différends avec la